

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 007-6294/19/BM**

#### **■ Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération "Aménagement d'un centre d'art contemporain" sur la commune d'Istres**

**MET 19/11503/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'actuel centre d'art contemporain est installé dans un bâtiment vétuste qui ne répond plus aux normes d'accessibilité imposé aux établissements recevant du public.

L'objectif de ce projet est d'aménager le nouveau centre au sein du futur Forum des Carmes situé au cœur du centre-ville de la commune d'Istres sur le territoire Istres-Ouest Provence.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Partenariat Métropolitain » pour le financement des travaux « d'aménagement d'un centre d'art contemporain » sur la commune d'Istres et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 400 000.00 euros H.T.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département 13 «Partenariat Métropolitain»	70 %	980 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	420 000 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 400 000 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 036-2694/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la révision de l'opération 2017500900 rattachée au programme n° 175151 BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats spéciaux de territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Aménagement d'un centre d'art contemporain » sur la commune d'Istres.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence 2019, chapitre 4581175009, nature 4581175009, code opération 2017500900.

La recette correspondante sera inscrite au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2017500900.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON